



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Anne FREMY
Mèl : anne.fremy@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96

Beauvais, le **-7 NOV. 2022**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Porter à Connaissance (PAC) de la commune de RUSSY BEMONT

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 27 septembre 2022, reçue le 29 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant la révision du PLU de la commune de RUSSY BEMONT, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par la route départementale (RD) 88.

Sur cette RD classée en catégorie 4 par le règlement de la voirie départementale (route supportant un trafic compris entre 500 et 2 000 véhicules/jour, le trafic moyen journalier annuel était de 990 véhicules dont 3 % de poids lourds en mai 2016 (à la section de comptage 2820).

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Aucun plan d'alignement n'est recensé sur cette route départementale.

2) CIRCULATIONS DOUCES

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune est traversé par le GR 11B.

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 4 juillet 2022 son nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 258 ENS dont 134 prioritaires.

Ainsi, le territoire de la commune est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Lisières de la Forêt de Retz » (N_VAL_39) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Haute Vallée de l'Automne » (N_SOI_19)

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La commune de n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

2) LA RESSOURCE EN EAU

1. Assainissement

Les habitations de RUSSY-BEMONT disposent chacune d'un assainissement non collectif. Le suivi et le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome sont assurés par le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pays de Valois. A noter que la commune a fait l'objet d'un zonage d'assainissement non collectif et pluvial réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Valois en 2018.

2. Eau potable

La commune est compétente en eau potable jusqu'au 1^{er} janvier de 2023 date du transfert de la compétence à la Communauté de communes du Pays de Valois.

Elle est alimentée par un forage privé anciennement propriété d'une entreprise industrielle. Ce forage alimente à la fois la commune de RUSSY-BEMONT et celle de FEIGNEUX. La régularisation de cet ouvrage et de son installation n'est pas faite. Aucune Déclaration d'Utilité Publique et aucun périmètre de protection n'ont été mis en œuvre. Un contrôle sanitaire est effectif sur cette unité de distribution. Des démarches sont en cours pour que le propriétaire actuel cède le forage à la collectivité.

3. Rivière

Du point de vue hydrographique, la commune de RUSSY-BEMONT est concernée par :

- L'Automne, sur la limite nord de son territoire ;
- Le ru de Russy.

Les compétences liées aux cours d'eau sont réparties de la manière suivante :

- pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) : le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA)
- pour la Prévention des Inondations (PI) : la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Le SAGEBA mène ainsi des actions d'entretien et de restauration du milieu aquatique sur la base d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE). Dans ce cadre, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est actuellement déposée sur la base d'un nouveau PPRE auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT60). Cette procédure rend les travaux opposables aux tiers et octroie au syndicat une servitude de passage pour leur réalisation.

Dans ce cadre, le SAGEBA a actuellement pour projet la restauration hydromorphologique de l'Automne au droit du Marais du Berval. Démarrés en mars 2022, les travaux ont été arrêtés du fait de la présence d'espèces cavernicoles (Pics Noirs vivant dans les cavités des arbres) nécessitant une étude faune-flore complémentaire devant avoir lieu courant août 2023.

Concernant le règlement du PLU, la définition d'une bande d'inconstructibilité le long de l'ensemble des cours d'eau serait une démarche favorable permettant de limiter le risque inondation tout en facilitant les interventions éventuellement nécessaires sur le milieu aquatique.

4. Ruissellement

Le territoire de la commune de RUSSY-BEMONT est positionné uniquement sur le bassin versant de l'Automne.

La compétence maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols est une mission facultative et partagée.

La commune présente un aléa évalué de nul à très fort. Les secteurs présentant un aléa fort à très fort sont situés sur le village et en amont du hameau de BEMONT.

Une étude de maîtrise des ruissellements serait un complément opportun pour mettre en évidence l'aléa, les enjeux ainsi que les parcelles sensibles.

L'usage des emplacements réservés pour la gestion des ruissellements mais aussi des eaux pluviales urbaines est à favoriser. De même, l'application d'une gestion différenciée des eaux pluviales est à encourager dans le cadre des programmes d'orientations d'aménagement programmé (OAP).

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède pas de propriétés bâties sur le territoire de la commune.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), a été adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV) prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité
- des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce schéma définit également :

- les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages ;
- la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

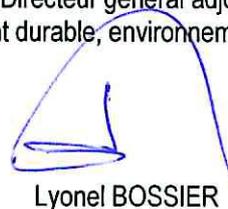
La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

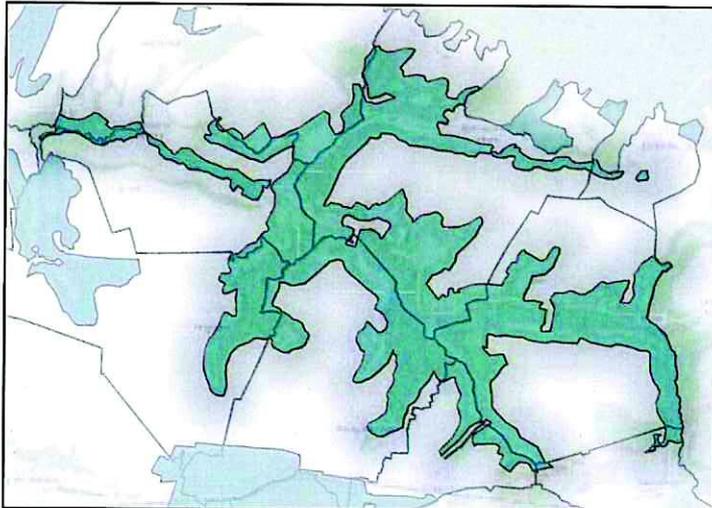
Intérêt Départemental

Communes :

FEIGNEUX, FRESNOY LA RIVIERE, RUSSY BEMONT, VAUMOISE, VAUCIENNES, VEZ, BONNEUIL EN VALOIS, EMEVILLE, COYOLLES

Biotopes :

Cavités (sites à chiroptères), Boisements humides (forêt, clairières, lisières), Boisements secs (forêt, clairières, lisières), Friches, Landes sèches, Mares et étangs, Openfield (labours, chemins, haies), Pelouses calcaro-sabulicoles, Pelouses et ourlets calcicoles, Prairies humides, Prairies sèches, Rivières (cours d'eau, berges et ripisylves), Rochers (falaises, éboulis, murs), Sources, rus intermittents, Tourbières et bas-marais, Zones humides ouvertes (roselière, ...)



Faune



Espèces issues de Listes rouges :

Bruant des roseaux, Busard Saint-Martin, Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Coronelle lisse, Fuligule morillon, Gazé, Lézard vert, Rainette verte, Tourterelle des bois, Écrevisse à pieds blancs, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Zygène transalpine (*Zyganae transalpina*)

Espèces d'intérêt patrimonial :

Flore

Flore vasculaire de Listes rouges :

Cystoptéride fragile (*Cystopteris fragilis*), Fumana couché (*Fumana procumbens*), Genêt ailé (*Genista sagittalis*), Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*), Salicaire à feuilles d'hyssopé (*Lythrum hyssopifolia*), Bugrane naine (*Ononis pusilla*), Orchis homme pendu (*Orchis anthropophora*), Orchis singe (*Orchis simia*), Orobanche sanglante (*Orobanche gracilis*)

Flore vasculaire d'intérêt patrimonial :

Anémone pulsatile (*Anemone pulsatilla*), Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*), Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*), Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*), Marrube commun (*Marrubium vulgare*), Mélisque penchée (*Melica nutans*), Cresson à petites feuilles (*Nasturtium microphyllum*), Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), Orobanche du thym (*Orobanche alba*), Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), Véronique de Scheerer (*Veronica scheereri*)

Bryophytes de Listes rouges :

Tortelle brillante (*Tortella nitida*)

Bryophytes d'intérêt patrimonial :

Longbec striatulé (*Plasteurhynchium striatulum*)



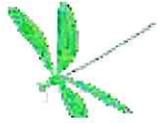
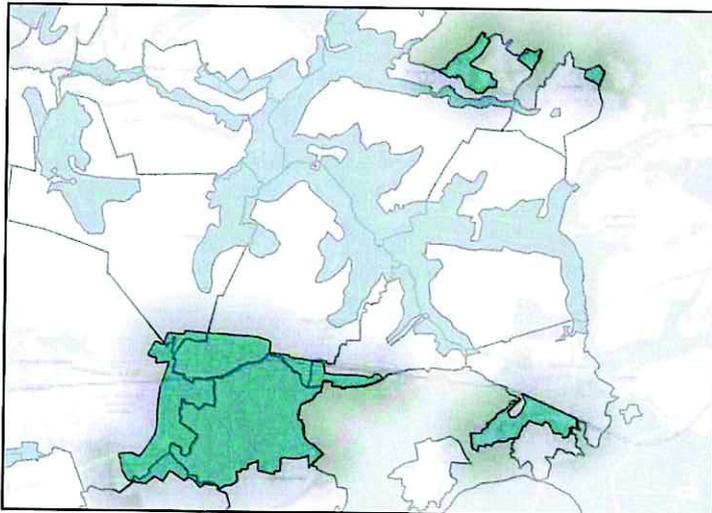
Intérêt Départemental

Communes :

HARAMONT, EMEVILLE, VAUCIENNES,
GONDREVEILLE, VAUMOISE, RUSSY BEMONT,
FEIGNEUX, CREPY EN VALOIS, LEVIGNEN

Biotopes :

Boisements secs (forêt, clairières, lisières), Friches, Landes sèches, Mares et étangs, Openfield (labours, chemins, haies), Pelouses calcaro-sabulicoles, Pelouses sableuses, Prairies sèches, Rochers (cahos de grès), Sources, rus intermittents et travertins



Faune



Espèces issues de Listes rouges :

Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Coccinelle des fourmilières (*Coccinella magnifica*), Criquet des pins (*C vagans*), Grimpereau des bois, Pouillot siffleur, Tourterelle des bois, Grand murin, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein

Espèces d'intérêt patrimonial :

Flore

Flore vasculaire de Listes rouges :

Flore vasculaire d'intérêt patrimonial :

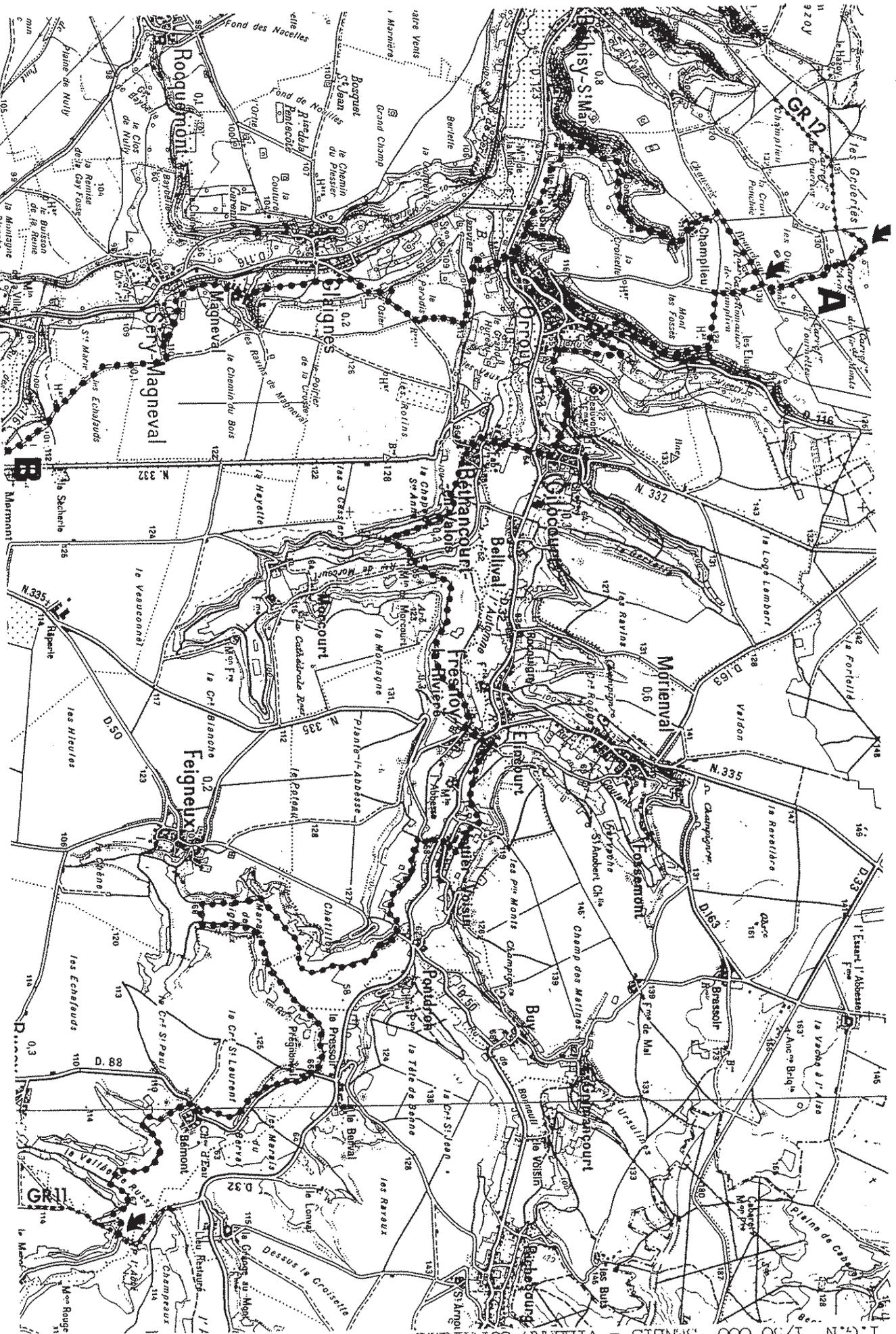
Anémone pulsatile (*Anemone pulsatilla*), Calament faux-népéta (*Clinopodium nepeta*), Crassule mousse (*Crassula tillaea*), Orpin reprise (*Hylotelephium telephium*), Gnavelle annuelle (*Scleranthus annuus*), Spargoute de Morison (*Spergula morisonii*), Téesdalie à tige nue (*Teesdalia nudicaulis*), Germandrée botryde (*Teucrium botrys*), Véronique en épi (*Veronica spicata*), Vesce à feuilles étroites (*Vicia tenuifolia*)



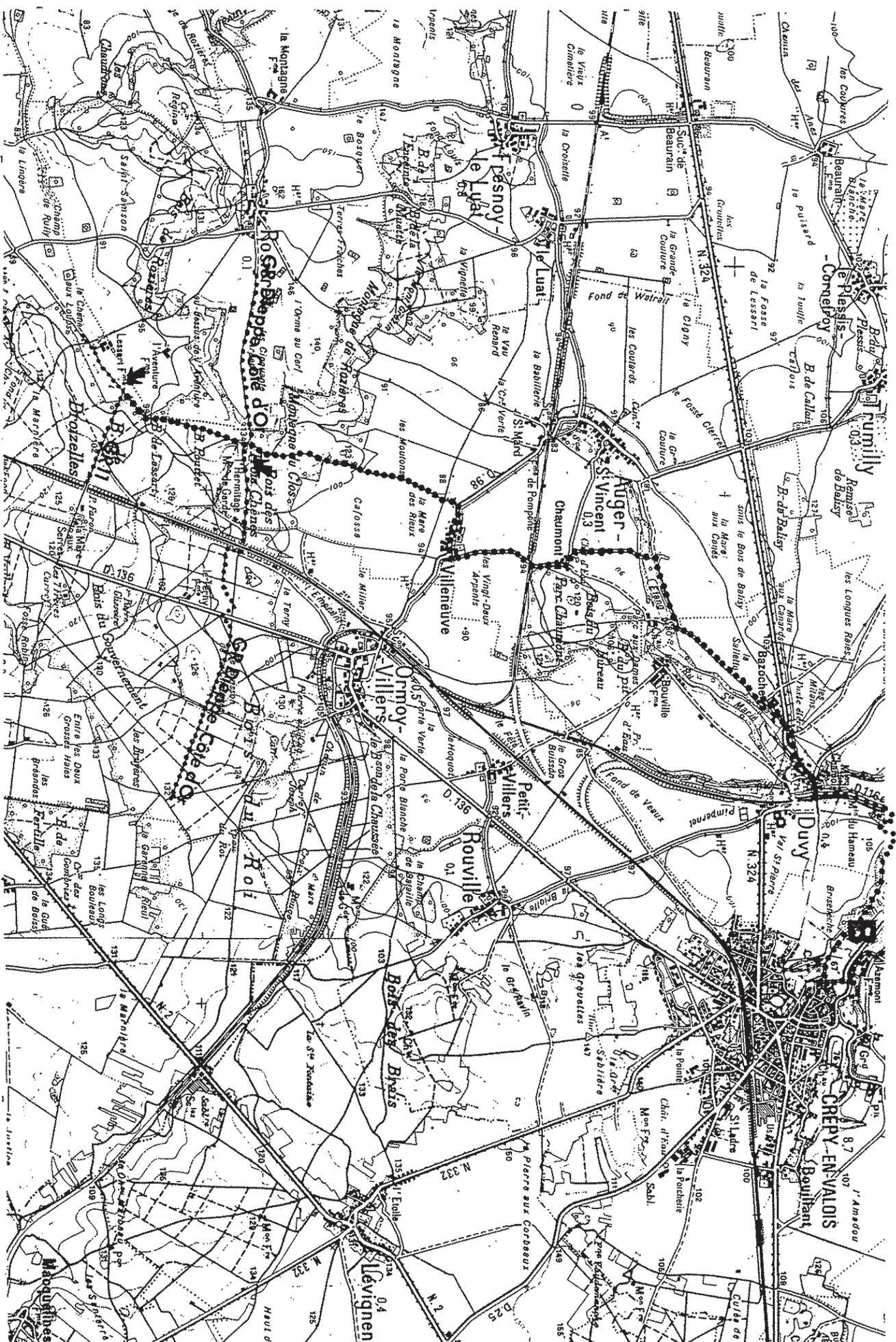
Bryophytes de Listes rouges :

Bryophytes d'intérêt patrimonial :

G.R. 11B SENTIERS DES VALLEES DE L'AUTOMNE et de la SAINTE MARIE

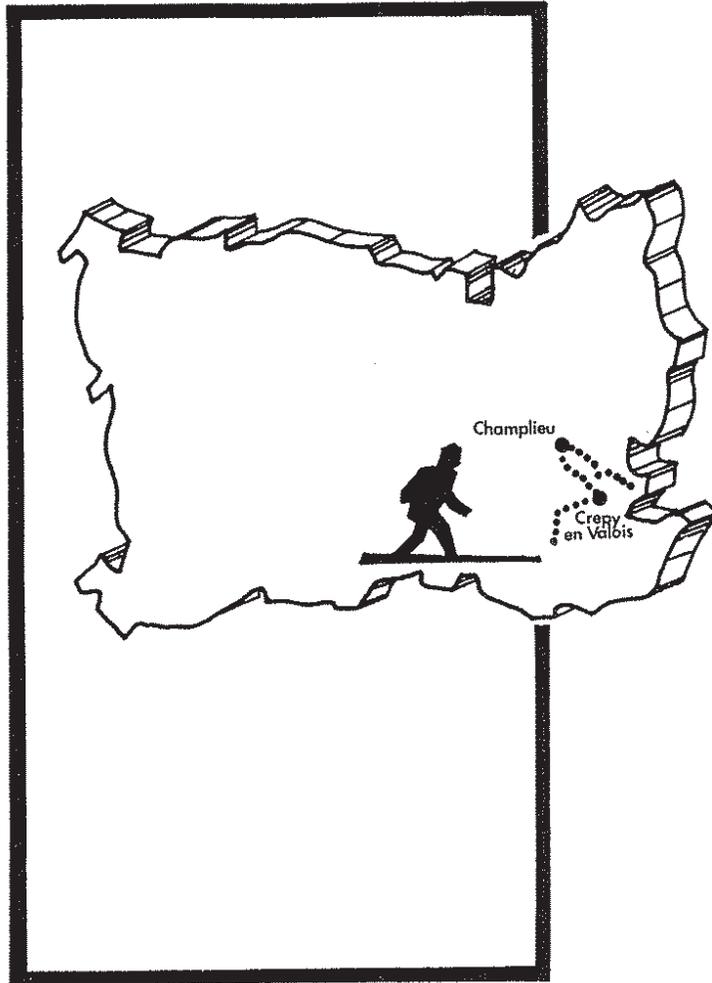


I.G.N. 1/50 000 SPILIS - VILLERS COTTERTIS



G.R. 118 SENTIERS DES VALLÉES DE L'AUTOMNE et de la SAINTE MARIE

variantes GR 11 B



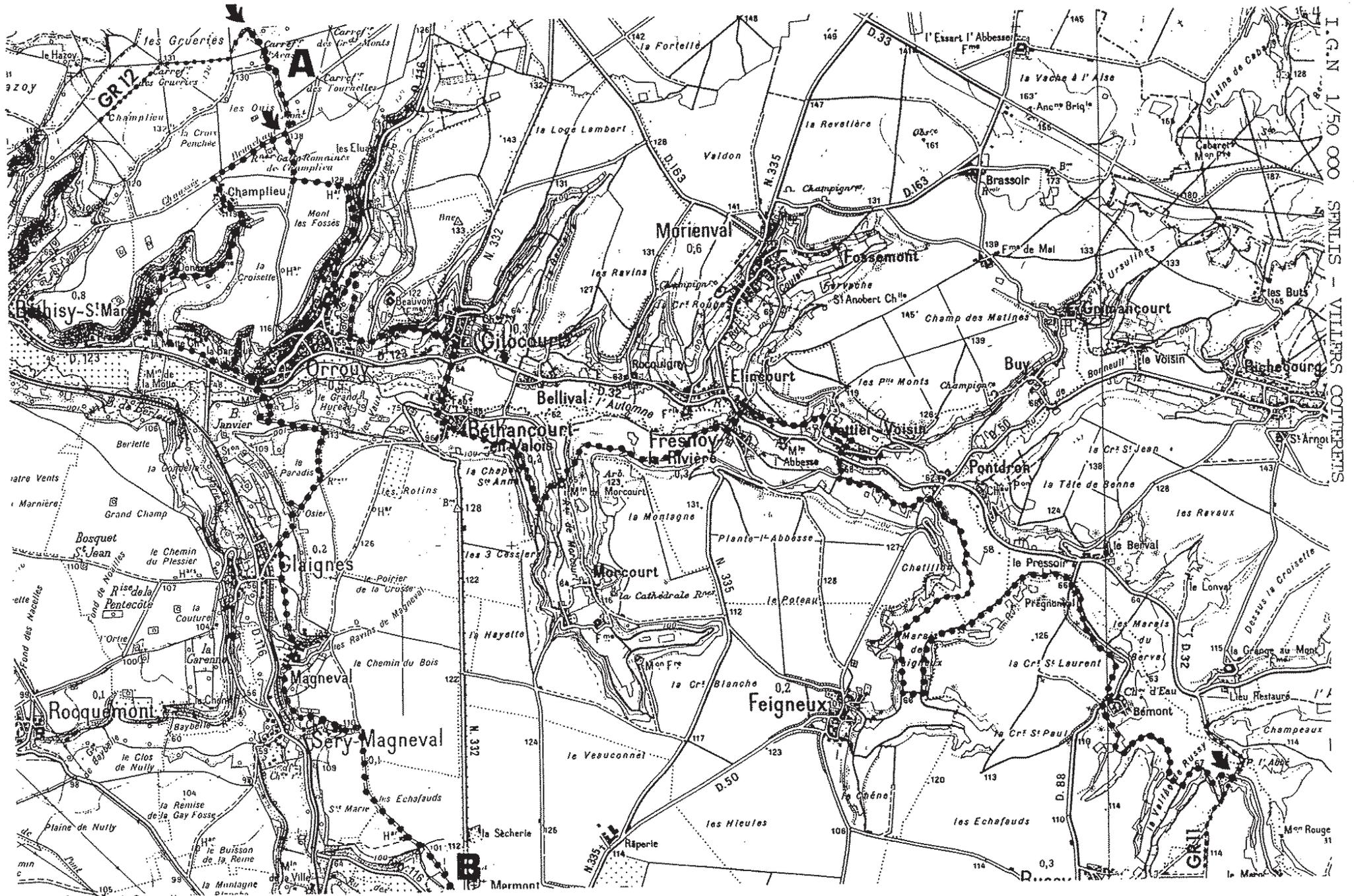
VARIANTES DU GR11

Il s'agit d'une liaison entre le GR 11 et le GR 12. Ce sentier suit les Vallées de l'Automne et de la Sainte-Marie. Son tracé est de 50 km.

Au Sud, ce sentier quitte le GR 11 près de DROIZELLES. Il traverse le bois du Roy, passe à DUVY avant d'atteindre les remparts de CREPY-EN-VALOIS. C'est ensuite SERY-MAGNEVAL dans la jolie Vallée de la Sainte-Marie, GLAIGNES, ORROUY et CHAMPLIEU. Ce parcours est agréable par sa diversité.

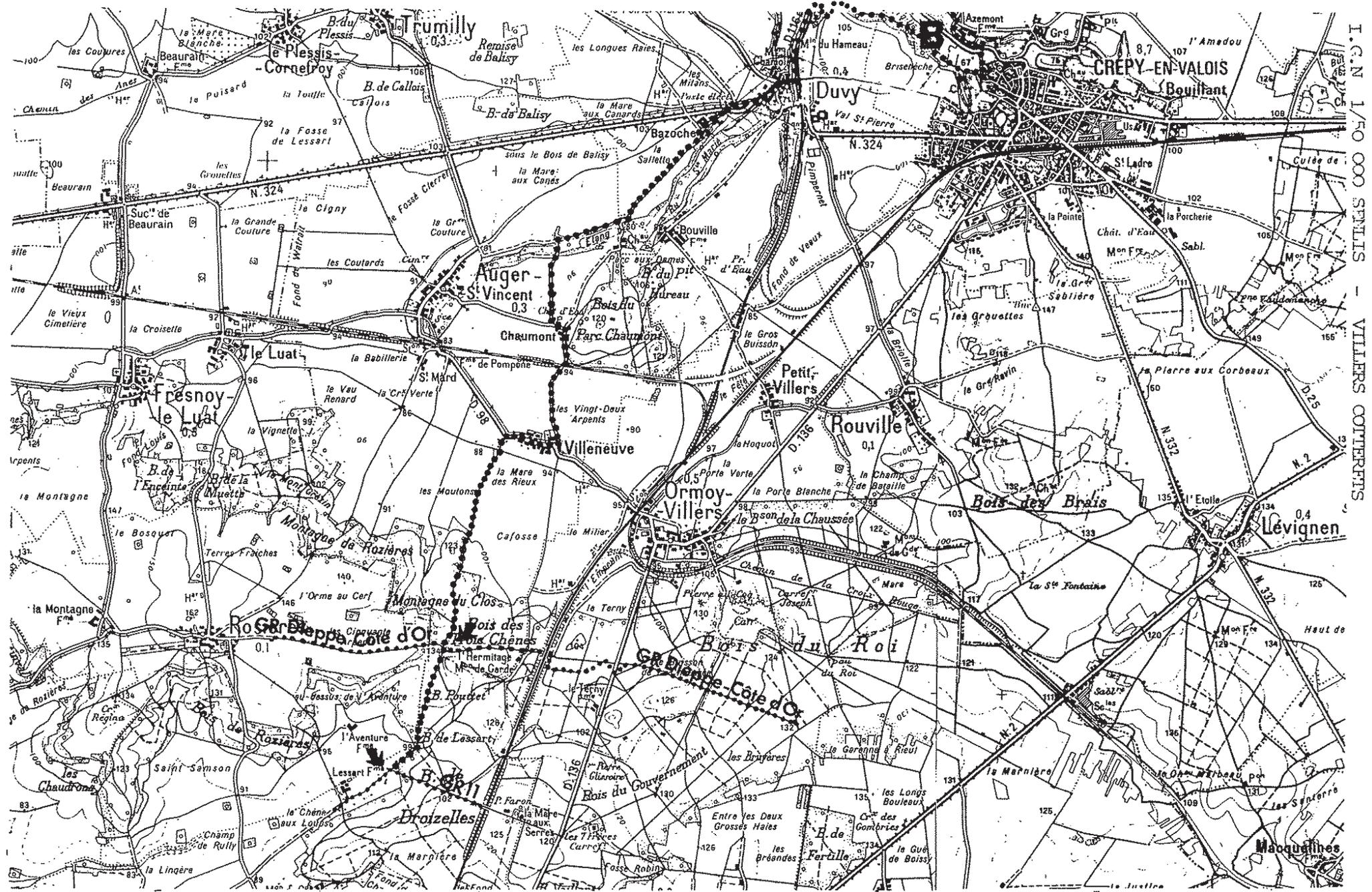
De CHAMPLIEU une autre branche se dirige vers le GR 11 par les beaux villages de GILOCOURT, BETHANCOURT-EN-VALOIS, FRESNOY-LA-RIVIERE, BEMONT et l'on rejoint le GR 11 à PONT-LABBE près de VAUMOISE.

Ce second parcours est très varié. Il passe d'une rive à l'autre de l'Automne et parcourt tantôt des vallons solitaires, tantôt des hauteurs aux étendues lointaines.



I.G.N. 1/50 000 SENTIERS - VILLAGES COTILLIERS

G.R. 11B SENTIERS DES VALLÉES DE L'AUTOMNE et de la SAINTE MARIE



G.R. 11B SENTIERS DES VALLÉES DE L'AUTOMNE et de la SAINTE MARIE

I.C.N. 1/50 000 SPILLIS - VILLERS COFFERTIS

VARIANTES DU GR11

Il s'agit d'une liaison entre le GR 11 et le GR 12. Ce sentier suit les Vallées de l'Autonne et de la Sainte-Marie. Son tracé est de 50 km.

Au Sud, ce sentier quitte le GR 11 près de DROIZELLES. Il traverse le bois du Roy, passe à DUVY avant d'atteindre les remparts de CREPY-EN-VALOIS. C'est ensuite SERVY-MAGNEVAL dans la jolie Vallée de la Sainte-Marie, GLAIGNES, ORROY et CHAMPLIEU. Ce parcours est agréable par sa diversité.

De CHAMPLIEU une autre branche se dirige vers le GR 11 par les beaux villages de GILOCOURT, BETHANCOURT-EN-VALOIS, FRESNOY-LA-RIVIERE, BEMONT et l'on rejoint le GR 11 à PONT-LABBE près de VAUMOISE.

Ce second parcours est très varié. Il passe d'une rive à l'autre de l'Autonne et parcourt tantôt des vallons solitaires, tantôt des hauteurs aux étendues lointaines.

